



Rappel historique pour ne pas tourner en rond

8 décembre 2004

## «**Back to the future**» - 3 :

### **Des barèmes clairs et qui suivent la courbe du coût de la vie.**

**Journal Le Devoir du 19 septembre 1969, un article en page 2.**

*Québec – L'absence des tables ou des barèmes de taux empêche de faire une étude complète et objective de la loi d'aide sociale (bill 26) et des projets de règlements qui l'accompagnent.*

*Une fois connus, ces taux devraient suivre la courbe du coût de la vie et non pas seulement être révisés périodiquement au bon plaisir du conseil des ministres.*

*Telle est la doléance, d'une part, la suggestion, d'autre part, que l'on retrouve en filigrane dans la douzaine de mémoires qui ont été présentés hier à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi et les règlements qui s'y rattachent.*

[...]

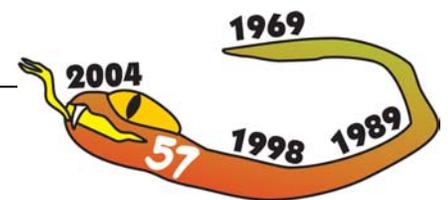
*La fédération des services sociaux à la famille entrevoit dans "une tendance au progrès". "Toutefois, si les taux alloués hier aux assistés étaient insuffisants, cela modifierait sensiblement notre opinion."*

[...]

*"The Montreal Diet Dispensary" a insisté – et plusieurs autres ont fait de même – pour que les barèmes de taux d'aide sociale soient suffisants pour subvenir aux besoins d'une famille ou d'une personne seule en vue du maintien de la santé.*

[...]

Gilles Lesage, «La loi d'aide sociale. Plusieurs organismes regrettent l'absence d'une table des taux».



Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée nationale

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté vous rappelle son objection à l'adoption du projet de loi 57 pour remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale.

Le Collectif n'a pas arrêté de répéter, cet automne, que ce projet de loi retournerait le Québec 40 ans en arrière en matière d'aide sociale. Ne trouvez-vous pas que les problèmes que nous dénonçons aujourd'hui ressemblent beaucoup à ceux qui étaient dénoncés en 1969, avant la première loi d'aide sociale ?

Il est possible d'arrêter de tourner en rond dans l'histoire. Vous pouvez agir.

Il est urgent :

1. de retirer le projet de loi 57 ;
2. d'indexer pleinement toutes les prestations d'aide sociale dès janvier 2005, et d'assurer cette indexation d'année en année, hors d'atteinte de la discrétion politique ;
3. de mettre en place un régime de sécurité du revenu couvrant les besoins essentiels sur une base de droit, sans égard à l'aptitude présumée au travail.